

Décision

Générale

colonial

Décision n° 135 31 janvier 1950

n° 135 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date de publication
31 janvier 1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires et; agents des services coloniaux

Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les passages

Vu la demande de congé de Al. Chavigny en date du 13 janvier 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Un congé administratif de sept, mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Chavigny (Amédée), commis principal hors classe du Trésor, pour compter du 1er mars 1950. Art. 2. — M. Chavigny (Amédée), accompagné de son épouse, rejoindra Paris par première occasion maritime et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.